

## AVIS PUBLIC

### CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (RLRQ, CHAPITRE A-19.1)

**Aux personnes et organismes intéressés dans un projet de règlement concernant la modification du plan d'urbanisme.**

**Avis public est donné de ce qui suit :**

1. Lors de la séance du conseil tenue le 27 janvier 2025, les membres du conseil de la Municipalité de Grosse-Île ont adopté le projet de règlement suivant :

*Règlement n° 2025-004 – Modifiant le règlement de zonage 2012-002 de la municipalité de Grosse-Île afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine n°A2010-07 par le retrait d'une carte d'érosion désuète et la clarification des normes relatives à la zone de conservation Va6*

2. Ce projet de règlement a deux objectifs :
  - a. **Supprimer une annexe cartographique désuète**  
Cette annexe, liée à l'ancien cadre normatif sur l'érosion, est devenue caduque depuis l'adoption du nouveau cadre provincial en 2016.
  - b. **Clarifier des normes relatives à la zone Va6**  
Les dispositions concernant la zone de conservation Va6, également identifiée comme un corridor panoramique, sont clarifiées afin d'éliminer toute ambiguïté et de confirmer qu'il est interdit d'y construire des immeubles.
3. Une assemblée publique aura lieu le lundi 24 février 2025 à 17h30 au Gymnase de Grosse-Île situé au 006 chemin Jerry, Grosse-Île. Le but de cette assemblée est d'informer toutes les personnes intéressées au contenu de ce projet de règlement et ainsi donner l'opportunité aux individus et ou organismes d'exprimer leur opinion sur ce dossier.
4. Ce projet de règlement 2025-004 ne contient pas de dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.
5. Les copies de ce projet de règlement sont disponibles au bureau municipal de Grosse-Île sur les heures d'ouverture soit, de lundi au jeudi de 8h — 12h (midi) et de 12h30- 16h.

Donné à Grosse-Île, ce 19  
février 2025



Carole Lemieux  
Directrice générale / Greffière trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole Lemieux, Directrice générale / Greffière-trésorière de la Municipalité de Grosse-Île, certifie sur mon serment d'office avoir publié cet avis public ce 19<sup>e</sup> jour de février 2025 sur le site Internet de la Municipalité ([www.mungi.ca](http://www.mungi.ca)) et en affichant une copie de celui-ci aux endroits suivants : Jay's Grocery et le Centre Communautaire de Grosse-Île.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19<sup>e</sup> jour de février 2025



Carole Lemieux  
Directrice générale / Greffière-trésorière